



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 52

Janvier – Avril 2006

La CGS discute des problèmes du mouvement syndical de la CEI

La Confédération générale des syndicats a organisé à Moscou les 14–15 avril 2006 une conférence scientifique et pratique «La situation actuelle et les problèmes du mouvement syndical dans les pays de la CEI». Plus de 250 personnes, représentant 9 pays de la CEI et 31 unions syndicales régionales de branche, ont pris part à la conférence, dont les présidents et autres dirigeants des centrales syndicales nationales et des Unions syndicales internationales, d'organisations syndicales régionales, des syndicats de base, les représentants des établissements de recherches et d'enseignement.

Inaugurant la conférence, Mikhaïl Chmakov, président de la CGS, a souligné qu'elle coïncide avec une période cruciale dans le développement de la Communauté des Etats Indépendants. Malgré certaines tendances positives dans le développement socio-économique des pays de la CEI, plusieurs problèmes sérieux restent encore à résoudre. Dans ces conditions l'élaboration

d'une stratégie syndicale générale dans le cadre de la CEI visant à renforcer l'organisation des syndicats et la solidarité des travailleurs et de leurs organisations syndicales devient la tâche primordiale de la conférence.

«Presque partout, a souligné Chmakov, nous nous heurtons au chômage massif, au renforcement de l'exploitation incontrôlée des travailleurs, à la crise de l'enseignement, de la santé, de la protection sociale, de la sécurité du travail et de l'environnement. Les retards dans le paiement des salaires sont encore chose courante. Il existe beaucoup de problèmes avec la migration, surtout avec la migration clandestine. Selon les statistiques de l'ONU les pays de la CEI sont au bas de la liste des pays du monde pour plusieurs critères sociaux. Un certain recul revendicatif des travailleurs dans plusieurs pays de la CEI est loin de signifier la décroissance du mécontentement social de la population. Dans certains pays de la CEI, les Codes du travail ne sont pas conformes aux normes internationales du travail. Le président de la CGS a souligné aussi certains

faits d'ingérence des pouvoirs dans les affaires intérieures des syndicats, de violation des droits des travailleurs et des syndicats par le patronat et les autorités.

Présentant le rapport général à la conférence, Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a souligné que ses participants doivent tout d'abord déterminer les causes qui empêchent les syndicats d'accomplir leurs obligations, trouver des mécanismes qui pourraient les aider à résoudre les problèmes communs de leur région. Il faut prêter une attention particulière aux mesures qui pourraient contribuer au renforcement de l'unité et de la solidarité syndicale, à harmoniser leurs démarches.

Le rapporteur a mis en relief la nécessité de renforcer la démocratie syndicale, la présence et le rôle des syndicats dans les multinationales, d'optimiser les structures des syndicats de branche, ainsi que de renforcer la base financière des syndicats.

Selon Scherbakov la syndicalisation est un élément clef dans l'activité des syndicats. «La décroissance incessante des effectifs syndicaux qu'on enregistre dans les pays de la CEI dans les conditions socio-économiques actuelles affaiblira l'influence des syndicats sur les processus en cours dans la société». «Il existe maintenant, a souligné le secrétaire général de la CGS, beaucoup de syndicats peu nombreux et très faibles qui se disputent souvent les adhérents. Cela ne contribue pas, loin de là, à l'unité syndicale».

Le perfectionnement de la structure syndicale est surtout actuel aujourd'hui, dans les conditions marquées par la mondialisation et l'afflux de capitaux étrangers dans les pays de la région.

Selon Vladimir Scherbakov, la législation actuelle dans les pays de la CEI est en principe favorable à l'activité syndicale, cependant seuls quatre pays de la région – Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine - ont une législation du travail pleinement conforme aux critères de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il est nécessaire de poursuivre le travail afin d'améliorer la législation.

«Consolider l'action et la solidarité de ses organisations est pour ainsi dire la pierre angulaire pour la CGS, le sens même de son existence». La campagne solidaire pour augmenter le SMIG et pour le porter jusqu'au niveau pas plus bas que le minimum vital est devenue une forme des actions concertées des syndicats de la région. Presque tous les syndicats membres de la CGS participent à cette campagne et elle apporte déjà des résultats sensibles.

Durant l'année 2005 le SMIG a été augmenté en Azerbaïdjan de 50%, en Arménie de 15, en Bélarus de 22, au Kazakhstan de 39%, en Moldova de 2 fois, en Russie de 33%, au Tadjikistan de 71 et en Ukraine de 40%. Dans la plupart des pays de la CEI la différence entre le SMIG et le minimum vital a diminué.

Selon Scherbakov «l'organisation des campagnes pareilles démontre que quand les syndicats agissent ensemble, quand ils sont prêts à aider l'un l'autre, quand ils sont coude à coude, tous les problèmes de l'amélioration de la situation des travailleurs deviennent abordables».

La conférence a tenu ses travaux en sessions plénières et en trois ateliers: «Problèmes de l'organisation des syndicats et la consolidation de la solidarité syndicale», «Les syndicats et le dialogue social», «L'information au service de l'activité syndicale». Les rapporteurs des ateliers ont présenté les bilans des discussions à la session plénière finale. Plus de 70 personnes sont intervenus à la plénière et aux ateliers.

Plusieurs recommandations ont été élaborées et adoptées à la conférence dont le texte en anglais est disponible sur le site de la CGS: www.vkp.ru. Les recommandations adoptées soulignent que seuls les syndicats forts et consolidés, avec une structure optimale, dirigés par des leaders expérimentés, épaulés par les jeunes militants, avec des démarches solidaires et bien organisées peuvent être respectés par les travailleurs et les partenaires sociaux, sont capables de défendre efficacement les droits et les intérêts des travailleurs, lutter pour les droits syndicaux et les libertés.

Dans son intervention de clôture, Mikhaïl Chmakov a souligné: «Plusieurs opinions et idées ont été avancées au cours de la conférence. Cela nous a permis de connaî-

tre mieux l'un l'autre, de comprendre mieux ce que nous unit et quelles sont nos différends. Je considère qu'une discussion pareille, franche et ouverte, nous a permis de déterminer l'orientation que doit suivre notre Confédération, quelles sont ses perspectives réelles dans les conditions des changements radicaux dans le monde syndical».

La réunion du Comité Exécutif de la CGS

Le Comité Exécutif de la Confédération générale des syndicats réuni le 15 avril à Moscou a appelé les organisations membres de la CGS à poursuivre leurs efforts pour mener à bien la campagne solidaire pour l'augmentation du SMIG afin de le porter au niveau pas plus bas que le minimum vital. Le CE a recommandé aux organisations membres de faire avancer leurs revendications lors des manifestations et des meetings du 1^{er} Mai. «Le salaire minimum digne – une voie vers l'éradication de la pauvreté», «Le travailleur ne doit pas être pauvre» sont les principaux slogans proposés pour l'année 2006. Cette campagne a été lancée par la CGS il y a deux ans.

Les membres du CE ont exprimé leur satisfaction quant à la ratification par les pays de la CEI des huit conventions fondamentales de l'OIT. En même temps il a été proposé aux organisations membres d'entreprendre des efforts pour faire ratifier par les parlements de leurs pays les autres 11 conventions de l'OIT, ce

que a été recommandé en décembre 2004 par l'Assemblée Interparlementaire de la CEI sur l'initiative de la CGS. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur le mécanisme de contrôle, par la CGS et ses organisations membres, de la ratification et de la mise à exécution des conventions et d'autres normes internationales de travail.

Le CE a discuté de l'utilisation des moyens de communication électronique dans les échanges d'information entre la CGS et ses organisations. Il s'est avéré que l'équipement des syndicats adhérents à la Confédération en moyens électroniques n'est pas suffisant et ne correspond pas aux besoins actuels en matière d'information. Pour élever l'efficacité des échanges d'information entre le siège de la CGS et ses organisations membres il a été décidé de relier toutes les organisations de la Confédération par l'Internet.

Le Comité Exécutif a approuvé les résultats de la conférence d'avril dont nous parlions dans le précédent article, a décidé de faire sortir un recueil spécial consacré à celle-ci et d'utiliser les documents de la conférence lors de la préparation du VI prochain congrès.

Les participants au CE ont adopté une déclaration spéciale consacrée au 20ème anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl (voir ci-dessous).

Le Comité Exécutif a confirmé les pleins pouvoirs d'Alexandre Chourikov, président de l'Union internatio-

nale des syndicats des travailleurs du transport routier, proposé au CE par les Unions internationales syndicales de branche.

La déclaration de la CGS à l'occasion du 20ème anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl

A l'occasion du 20ème anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, le Comité Exécutif de la CGS a adopté une déclaration adressée aux pouvoirs des pays de la CEI, aux syndicats et aux ONG des pays étrangers.

La déclaration souligne: «Malgré les mesures de grande envergure prises par les pays de la CEI et l'aide humanitaire de la communauté internationale, les gens de plusieurs régions contaminées continuent à souffrir des conséquences de cette tragédie.

Plusieurs problèmes médicaux, socio-économiques et écologiques provoqués par la catastrophe ont pris un caractère durable.

Jusqu'à présent les conditions nécessaires de vie ne sont pas assurées aux gens qui ont déménagé des régions contaminées par la radiation. Faute d'argent on réduit la construction des logements, des établissements médicaux et sociaux. Des milliers des gens sont contraints à vivre dans les zones provisoires.

Les problèmes de la santé des gens qui continuent à vivre dans les zones contaminées, des travailleurs

qui ont participé à la neutralisation de la catastrophe, l'accroissement du nombre des cancers chez les enfants, ainsi que conséquences néfastes de la tragédie pour la santé des générations futures provoquent notre sérieuse inquiétude.

Les syndicats de la Communauté sont sérieusement préoccupés par l'affaiblissement de la protection sociale des victimes de la catastrophe, par les tentatives de reviser les actes normatifs qui régissent leur situation, par la révision des critères d'évaluation du niveau de la contamination des territoires à la baisse, par la privation de la population de ces territoires de garanties sociales prévues. Les syndicats feront de leur mieux pour défendre les intérêts des victimes, pour leur garantir des conditions de la vie et du travail nécessaires.

Selon le Comité Exécutif de la CGS même aujourd'hui les problèmes de la protection sociale des victimes de catastrophe de Tchernobyl ne peuvent pas être considérés comme secondaires. Le souci de ces gens doit devenir dans les pays de la CEI une politique d'Etat, doit leur permettre de se sentir comme des citoyens à part entière.

Le Comité Exécutif de la CGS appelle les gouvernements des pays de la Communauté des Etats Indépendants à renforcer leur attention pour la protection sociale des victimes de Tchernobyl, à ne pas admettre l'annulation et l'affaiblissement de leurs garanties sociales, établies par la loi en vigueur, à garantir la

réalisation des programmes d'Etat respectifs, des actes normatifs et de l'Accord intergouvernemental de 9 septembre 1994, à contribuer à l'activité des organisations nongouvernementales de Tchernobyl.

Prenant en considération que les problèmes de la diminution des conséquences de Tchernobyl portent un caractère compliqué et de long terme le Comité Exécutif lance un appel:

- aux syndicats de la CEI – à ne pas affaiblir leur attention pour la protection sociale, à l'aide aux victimes de la catastrophe à tous les niveaux, à soucier toujours de leurs conditions de vie et de travail, des besoins des syndicalistes, participants à la liquidation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
- aux syndicats, aux organisations nongouvernementales et sociales des pays étrangers – à ne pas arrêter l'aide humanitaire aux victimes d'irradiation. Prêter une attention particulière à la population qui reste encore dans les zones contaminées, aux enfants souffrant de conséquences de la catastrophe et aux liquidateurs».

La solidarité de la CGS avec les syndicats d'Ukraine

Mikhaïl Chmakov, président de la CGS, et Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, ont adressé une lettre au président de l'Ukraine Victor Youshchenko, président du parlement de l'Ukraine Vla-

dimir Litvine et au Premier ministre de ce pays Youri Yékhanourov.

Il est dit dans cette lettre : «La Confédération générale des syndicats exprime sa sérieuse préoccupation quant à l'aggravation de la situation dans le marché du travail de l'Ukraine provoquée par le refus du gouvernement du pays de satisfaire les revendications légitimes des syndicats concernant les droits des travailleurs prévus par la Constitution.

Le dédain des pouvoirs d'Etat envers les revendications réitérées des syndicats et confirmées par les actions nationales de protestation des travailleurs a amené à un long conflit entre les centrales syndicales nationales et le Conseil des ministres, ce qui menace de déstabiliser la situation socio-politique et économique dans le pays.

La Confédération générale des syndicats exprime sa solidarité fraternelle avec son organisation membre – la Fédération des syndicats d'Ukraine, avec d'autres centrales syndicales qui participent au conflit, soutient leurs revendications et considère que leurs actions sont légitimes et justifiées.

En exprimant sa déception quant aux tentatives évidentes des pouvoirs ukrainiens de se retirer du dialogue social constructif sur lequel sont basés aujourd'hui toutes les relations de travail dans le monde contemporain, nous Vous demandons d'entreprendre des mesures pour résoudre sans délai ce conflit conformément à la pratique et à la

législation en vigueur en Ukraine. Nous sommes persuadés que la satisfaction des revendications des syndicats répondrait aux attentes de la majorité absolue des travailleurs d'Ukraine, contribuerait au renforcement de la stabilité et de la démocratie dans le pays, de son prestige à l'arène internationale».

Azerbaïdjan: la syndicalisation en marche

Selon Sattar Mehbaliyev, président de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan (CSA), une organisation syndicale a été créée récemment dans la compagnie «Azfen» qui emploie plus de 2 800 personnes. La CSA est en train de négocier la fondation des syndicats dans une trentaine des compagnies nationales et internationales. Selon lui ce sont les travailleurs de ces entreprises qui doivent, en principe, discuter avec le patronat de la création des organisations syndicales ce qui est prévu par la loi. «Cependant, l'ignorance de la législation fait que certains d'entre eux démontrent leur passivité dans ce domaine». Le leader syndical a informé que la centrale vient d'inaugurer des cours juridiques qui pourraient aider les syndicats et les travailleurs à agir dans l'avenir en toute assurance.

En même temps, a souligné Mehbaliyev, les dirigeants des compagnies étrangères implantées dans le pays, continuent de violer les droits des travailleurs azerbaïdjanais. Les compagnies autrichienne «PCH», américaine «McDermott», française

«Boss Shelf», irlandaise «Kentek» et chinoise «Salyan Oil Ltd» font tout pour empêcher l'organisation des négociations collectives. Dernièrement, la violation par ces compagnies des droits des travailleurs a pris un caractère massif.

En dépit de tout cela on a réussi de créer dans certaines compagnies multinationales des organisations syndicales efficaces.

La Confédération a préparé et a proposé à la discussion du parlement des amendements nécessaires à la Loi sur les syndicats.

Bélarus: la mission de l'OIT à Minsk

Une rencontre entre les membres de la direction de la centrale syndicale, les présidents des syndicats de branche et les militants de la FSB, d'une part, et les membres de la mission de l'Organisation internationale du travail dirigé par Kari Tapiola, d'autre part, a eu lieu le 18 janvier au siège de la Fédération des syndicats de Bélarus.

La rencontre a concerné les mesures entreprises par la République de Bélarus pour mettre en valeur les recommandations du Comité pour la liberté d'association de l'OIT.

Léonide Kozik, président de la FSB, a informé les membres de la mission de l'activité de la centrale syndicale dans le domaine législatif. La réalisation des recommandations de l'OIT s'accélère. On a pu résoudre certains conflits concernant la parti-

cipation au Conseil national pour les questions de travail et sociales. Selon Kozik, la Fédération a déjà fait pour sa part plusieurs pas en direction des syndicats qui ne sont pas membres de la FSB. Leurs représentants sont régulièrement invités pour discuter des problèmes de la défense des droits socio-économiques des travailleurs. Actuellement on est en train de travailler ensemble sur la nouvelle rédaction de la Loi sur les unions syndicales.

Bélarus: la FSB satisfaite de la nouvelle convention

Une nouvelle Convention générale pour les années 2006 – 2008 a été signée à la réunion du Conseil national pour les questions de travail et sociales tenue le 9 mars à Minsk.

Les représentants des syndicats ont noté avec satisfaction l'augmentation des salaires, des revenus de la population et des pensions de retraite. Le salaire moyen en décembre 2005 a été augmenté par rapport à la même période de 2004 de 29,2% et représente 562 200 roubles de Bélarus, soit 261,3 US dollars. A partir du premier janvier 2005 le SMIG est devenu égal au minimum vital de septembre 2004, soit 128 900 roubles et à partir du premier janvier 2006 il est de 156 900 roubles. Le taux du chômage en 2005 a été de 1,5%.

On a prévu d'augmenter d'ici la fin de l'année 2006 le salaire moyen à 300 dollars et dans le secteur public, 250 dollars. Les parties se sont entendues pour augmenter les pen-

sions de retraite en 2007 en les portant au minimum vital du retraité.

Le nombre d'adhérents à la FSB a augmenté durant l'année 2005 et au début 2006, de 90 000 personnes, parmi lesquels 40 452 personnes appartenant aux organisations syndicales créés récemment. Actuellement la syndicalisation en Bélarus est de 93,2%.

Géorgie: les enseignants protestent

Les enseignants des écoles secondaires, surtout les femmes, de plusieurs villes de Géorgie ont organisé le 8 mars 2006 des actions de protestation sur l'initiative du Syndicat des enseignants et des travailleurs scientifiques de Géorgie.

Intervenant au meeting devant le parlement, Manana Gourchoumélidzé, secrétaire générale du Syndicat, a déclaré que les enseignants revendiquent leur assurance maladie et l'augmentation des salaires en les portant au minimum vital qui est égal actuellement à 150 laris (soit 80 US dollars).

Les femmes représentent 98% des enseignants géorgiens. Pour cette raison les actions ont coïncidé avec la Journée internationale des femmes. Les enseignants en Géorgie sont la catégorie des travailleurs la moins protégée.

Kazakhstan: Qui est responsable de la hausse galopante des marchandises et des services?

C'est le titre de la déclaration adoptée le 7 février 2006 par la réunion des militants syndicaux de la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan (FSRK).

La déclaration dit: «On est en train de moderniser la sphère sociale dans le pays, les couches les plus démunies de la population reçoivent une aide sociale ciblée, les salaires augmentent, cependant il n'y a pas de progrès visible dans le niveau de vie de la population. La hausse incontrôlée des prix des articles de grande consommation, des tarifs et autres services en est la cause principale.

Même selon les statistiques officielles, les prix des denrées alimentaires ont augmenté durant l'année dernière de 8,1%, des articles de consommation courante de 5,9%, des services de 8%. Les prix des transports en commun ont aussi augmenté.

Les informations sur la hausse vertigineuse des prix des denrées et sur les tentatives des monopolistes d'augmenter sensiblement les tarifs parviennent de toutes les régions du pays.

Tout cela provoque une indignation légitime des citoyens».

La centrale syndicale considère que les affirmations que l'augmentation des salaires peut amener à l'inflation sont dénuées de fondement, les salaires dans le PIB kazakhe ne représente que 32% par rapport à 50 – 60% dans la plupart des pays à l'économie de marché.

La production et la productivité du travail à Kazakhstan augmentent, de même que les bénéfices des monopolistes et des propriétaires des entreprises. En même temps, selon les organisations internationales, le nombre des personnes qui restent au-dessous du seuil de pauvreté ne diminue pas. Les retraités et les autres personnes aux revenus les plus faibles sont les plus touchés.

La Fédération des syndicats a exigé que le gouvernement donne des explications exhaustives dans les médias sur les raisons de la hausse des prix, sur les mesures qu'il prend, et organise des débats ouverts concernant le changement des tarifs et des prix.

La FSRK suppose que le minimum vital établi actuellement à 7 945 téngués est sous-estimé et ne représente pas sa juste valeur. Selon les experts indépendants et les syndicats si l'on prend en compte la hausse des prix des biens et des services, cet indice ne doit pas être au-dessous de 12 022 téngués. A son tour, le SMIG ne doit pas être inférieur au minimum vital.

La déclaration souligne que si ces revendications sont toujours ignorées, la Fédération des syndicats se réserve le droit d'organiser des actions de protestation prévues par la loi.

Kazakhstan: agir instamment

Le Comité Exécutif de la FSRK a dressé à sa réunion de 12 avril le

bilan du travail en matière de législation mené par la Fédération des syndicats conjointement avec le groupe parlementaire «Enbek» durant l'année 2005 et a discuté du plan du travail pour 2006.

Le CE a examiné le déroulement de la discussion préalable du projet de Code du travail de la République. Il s'est avéré que le groupe de travail du Majilis (parlement) a accepté plus de 70% des propositions de la FSRK. En même temps, certaines propositions des syndicats (sur la représentation des travailleurs, sur la reconnaissance d'une grève illégale, sur les salaires dans le secteur public, etc) ont été rejetées. Le CE a chargé ses représentants au Majilis de défendre avec plus d'insistance la position des syndicats lors de la discussion du projet de Code du travail.

Moldova: la CSRM dresse la bilan de son activité

Petru Chiriac, président de la Confédération des syndicats de la République de Moldova a présenté aux journalistes à sa conférence de presse à Chisinau le bilan de l'activité de la Confédération dans la défense des intérêts socio-économiques des travailleurs durant l'année 2005.

L'année dernière la centrale syndicale a centré son activité sur l'augmentation des salaires et la défense des revenus des travailleurs, sur la baisse du chômage, des impôts et de l'économie informelle, sur la

consolidation de ses rangs, contre les tentatives de briser les syndicats et contre toute ingérence dans leurs affaires.

Les syndicats ont élaboré et ont déposé des amendements aux conventions collectives sur le temps du travail et du repos, sur le contrat individuel cadre, sur les salaires des personnes travaillant sous contrat individuel, etc. La position persistante des syndicats a mené à l'augmentation du SMIG de 100 à 200 leïs. Chiriac a annoncé à partir de quelle date et de combien ont été augmentés les salaires de différentes catégories des travailleurs du secteur public.

La CSRМ exige que le SMIG des travailleurs de l'économie nationale ne soit pas plus bas que le minimum vital qui dépasse actuellement 800 leïs.

Les syndicats de branche de la CSRМ ont poursuivi la formation de nouvelles organisations syndicales par la syndicalisation des travailleurs de l'économie informelle.

Malgré l'ingérence des organes du pouvoir dans l'activité de la centrale, la CSRМ a pu renforcer ses rangs. La Fédération «Modova-business-sind» a créé 51 nouvelles organisations de base qui réunissent 1 172 personnes, le syndicat des travailleurs du transport, deux nouvelles organisations avec 104 adhérents, «SindLucas», 12 organisations dont le nombre d'adhérents est de 179.

La centrale a poursuivi son intégration à la Confédération internationale

des syndicats libres (CISL), ce qui l'a aidé à développer la coopération avec les syndicats de l'Europe Centrale et orientale, ainsi qu'avec les syndicats de nouveaux Etats indépendants. La coopération avec les syndicats d'Albanie, de Bulgarie, de Norvège, de Suède, de Belgique, d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, etc. continue à se développer.

Russie: la FNPR contre la hausse des tarifs

La Fédération des syndicats indépendants de la Russie a fait une déclaration liée à la hausse des tarifs des services communaux.

Les tarifs des services communaux établis dans certaines régions de la Russie pour l'année en cours dépassent largement le maximum fixé par la loi fédérale.

Les syndicats de la Russie ont déclaré à maintes reprises que la réforme de l'économie municipale doit aller de pair avec l'augmentation des revenus de la population. La loi qui prévoit de passer, à partir de l'année 2006, au paiement intégral par la population des services communaux, y compris les grosses réparations aggraverait sensiblement la situation des milliers de gens et augmenterait la tension sociale dans la société.

Vu le bas niveau des revenus de la majorité de la population, la FNPR a proposé une fois de plus que la part des charges payées par la population soit abaissée de 22 à 15%

du budget familial, et que soient trouvées d'autres sources de financement pour un bon fonctionnement et le développement de cette importante branche de l'économie. La FNPR s'est adressée aux organes législatifs et exécutifs de toutes les régions de la Fédération de la Russie et aux commissions tripartites avec la proposition de discuter des ces problèmes ensemble avec les syndicats.

Russie: le 6ème congrès de la FNPR aura lieu à Moscou du 14 au 16 novembre 2006

Intervenant au Conseil Général de la centrale syndicale tenu le 22 mars 2006 à Moscou le président de la FNPR Mikhaïl Chmakov, a souligné que «la lutte pour l'augmentation des salaires est la question clef de l'activité de la Fédération». Aujourd'hui, quand les revenus réels de la population dans le pays augmentent «la part des salaires dans le PIB continue à baisser, l'écart entre les salaires reste trop grand et injustifié.

Entre-temps, les pouvoirs de tous les niveaux n'utilisent pas les moyens dont ils disposent pour le développement intensif de l'économie, pour l'acroissement du PIB et pour faire sortir la population de la pauvreté. Le gouvernement s'oppose obstinément à l'augmentation du SMIG au minimum vital. Dans ces conditions, considère Chmakov, la tâche des syndicats est de se concentrer sur l'augmentation des salaires en utilisant plus efficacement les conventions collectives.

Il a été souligné à la réunion qu'en 2005 plus de 20% des travailleurs avaient un salaire inférieur ou égal au minimum vital, soit au même niveau, plus de 65%, un salaire inférieur à la moyenne nationale. Tout cela dans les conditions où le salaire moyen ne suffit pas pour garantir une simple reproduction de la main-d'oeuvre et des ressources humaines en général.

Le Conseil Général a pris la décision de réclamer que le gouvernement de Russie dépose au parlement un projet de loi sur l'établissement à partir du 1 janvier 2007 du SMIG au niveau égal au minimum vital d'une personne active. En outre, les membres du Conseil ont chargé les dirigeants de la Fédération d'exiger le rétablissement du ministère du Travail avec les fonctions de coordonner la politique concernant la rémunération du travail et les revenus de la population.

Le Conseil Général a décidé de convoquer le 6ème congrès de la FNPR du 14 au 16 novembre 2006 à Moscou.

Tadjikistan: la Convention générale est entrée en vigueur

La nouvelle Convention générale pour les années 2006 – 2008 est entrée en vigueur au Tadjikistan. Le document est composé de six paragraphes et détermine les mesures nécessaires à prendre dans le domaine socio-économique. La rémunération, les pensions de retraite, l'augmentation du niveau de vie de

la population, la protection sociale et la sécurité du travail y sont reflétées. La convention parle aussi des droits et des obligations du patronat et des travailleurs.

Akil Akilov, Premier ministre du Tadjikistan, a annoncé dans son intervention lors de la signature du document que le gouvernement a entrepris déjà certaines mesures pour satisfaire ses obligations prévues par la convention, dont l'assignation de 50% des dépenses du budget d'Etat à la sphère sociale et l'amendement de la Loi sur la Sécurité sociale.

Tadjikistan: le syndicat prend soin de travailleurs immigrés

Grâce aux soins du Comité central du Syndicat des travailleurs du bâtiment du Tadjikistan, plus de 3 500 travailleurs de la branche ont reçu des emplois en Russie. Plus de 1 500 travailleurs immigrés tadjiks sont devenus membres du Syndicat des travailleurs du bâtiment de Russie. Ces gens ont reçu un emploi grâce à l'accord signé entre ces deux syndicats sectoriels et avec l'aide de la Confédération internationale des syndicats des travailleurs du bâtiment de la CEI et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Des centres de consultation pour les travailleurs immigrés du bâtiment ont été ouverts au Tadjikistan en 2005: un centre – dans la région de Sogdiana et deux autres dans le Sud du pays dans la région de Khatlon. On prévoit l'inauguration d'autres centres en 2006.

Ukraine: le succès grâce à la solidarité

Olexander Yourkine, président de la Fédération des syndicats d'Ukraine a adressé une lettre de reconnaissance à la CISL, à la CGS, aux unions internationales de branche et aux centrales syndicales de la CEI pour leur soutien aux syndicats d'Ukraine dans leur conflit collectif avec le Conseil des ministres.

La lettre souligne: «Vos messages adressés aux dirigeants ukrainiens ont joué un rôle important dans le changement de la position du gouvernement et dans la résolution du conflit. Pratiquement, on recommence le dialogue social au niveau national. En outre, tout le déroulement du conflit a démontré que les syndicats d'Ukraine peuvent agir de concert et obtenir des succès».

Un accord sur la fin du conflit entre les syndicats et le Conseil des ministres a été signé le 22 février lors d'une conférence des syndicats d'Ukraine. L'organisation patronale a soutenu cet accord.

Les parties contractantes se sont entendues sur ce qui suit:

- Le Conseil des ministres promulguera un décret sur le panier de la ménagère: un nouvel assortiment de produits alimentaires, de biens de consommation courante et de services pour les différents groupes sociaux et démographiques de la population. Le projet de décret doit être adopté au préalable par la commission tripartite d'experts (les syn-

dicats ont lutté pour cela depuis juillet 2005).

– 50% des arriérés de salaire dans le secteur public seront couverts avant le 1^{er} mai 2006, et tout le reste d'ici la fin de l'année.

– Des mesures nécessaires seront prises pour augmenter le SMIG en le portant au minimum vital (les syndicats luttent pour atteindre ce but depuis 1995 après l'adoption de la Loi sur la rémunération du travail).

Les participants à la conférence ont exigé que toutes les parties du dialogue social intensifient les négociations pour signer une nouvelle Convention collective générale pour les années 2006–2009 au plus tard en mars 2006.

Les syndicats d'Ukraine ont démontré lors de ce conflit collectif qu'ils sont prêts à utiliser tous les moyens légitimes pour atteindre leurs buts.

Ukraine: le Vème congrès de la FSU

Le Vème congrès de la Fédération des syndicats d'Ukraine tenu le 5 avril a adopté le Programme d'actions, la nouvelle rédaction des Statuts de la FSU et d'autres importants documents.

Le congrès s'est passé dans les conditions du dialogue actif entre les syndicats, le gouvernement et le patronat concernant la Convention collective générale pour les années 2006 – 2009. 694 délégués ont représenté au congrès 70 syndicats de branche et organisations régio-

nales de la FSU, soit 10,6 millions d'adhérents. Les délégués étrangers venus de 40 pays du monde ont pris part au congrès.

Victor Yushchenko, président de l'Ukraine, a envoyé au congrès un message de salutation.

Intervenant au congrès, le président de la FSU, Olexander Yourkine, a souligné que «les tentatives de certaines forces d'utiliser la situation pour affaiblir l'unité du mouvement syndical et même pour briser la FSU ont honteusement échoué. Notre union a non seulement tenu bon, mais a encore renforcé sa position dans la société».

La défense des droits socio-économiques des travailleurs dans les conditions actuelles ont été au centre d'attention des délégués.

Les délégués ont insisté qu'à l'avenir les syndicats devront continuer d'apporter dans les conventions générales l'article concernant l'augmentation des salaires et le paiement des arriérés de salaire des années précédentes. Durant les cinq prochaines années le SMIG doit être augmenté et porté à cinq minimums vitaux (actuellement il est au-dessous de deux).

Olexander Yourkine a été élu président de la FSU.

Grigory Osoviy, Igor Lutzishin, Sergey Kostin et Sergey Ukraïnetz ont été élus vice-présidents de la Fédération à la réunion du Conseil de la FSU tenue après le congrès.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les
versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru